



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 166

PORT-AU-PRINCE

Lundi 24 Septembre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- *Arrêté nommant le citoyen Yves PENEL, Directeur Général du Ministère de la Culture.*
- *Arrêté nommant le citoyen Fritzner BERNADEL, Directeur Général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT).*
- *Arrêté nommant le citoyen Romel BELL, Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes (AGD).*
- *Arrêté nommant le citoyen Fritz ALCINDOR, Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Administrative au sein de la Douane.*
- *Arrêté nommant le citoyen Oldy DUBREUS, Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Fiscale au sein de la Douane.*

* * *

AVIS

- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général du Ministère de la Culture ;

Sur le rapport du Ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Yves PENEL est nommé Directeur Général du Ministère de la Culture.

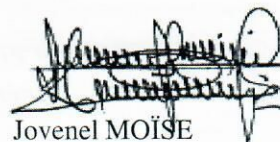
Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de la Culture et de la Communication ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 21 septembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

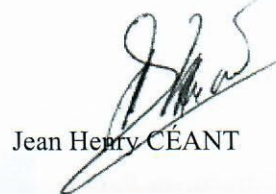
Par :

Le Président



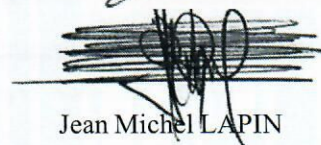
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Jean Michel LAPIN

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant Réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi du 8 septembre 2003 portant Révision de la Loi sur l'Assurance Véhicules contre Tiers ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT) ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Fritzner BERNADEL est nommé Directeur Général de l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT).

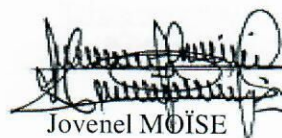
Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 21 septembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

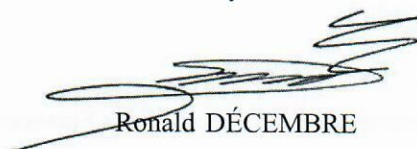
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre


Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Economie et des Finances


Ronald DÉCEMBRE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 5 mai 1987 portant Code douanier ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 portant Réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes (AGD) ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Romel BELL est nommé Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes (AGD).

Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 21 septembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



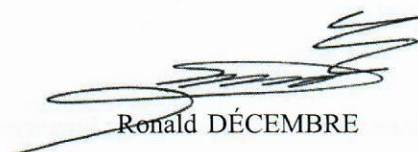
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Ronald DÉCEMBRE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE**
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 5 mai 1987 portant Code douanier ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 portant Réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Administrative au sein de la Douane ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Fritz ALCINDOR est nommé Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Administrative au sein de la Douane.

Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 21 septembre 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

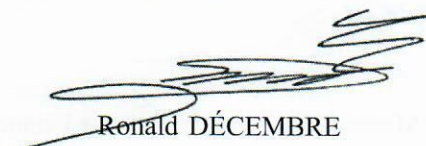
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre


Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Economie et des Finances


Ronald DÉCEMBRE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 5 mai 1987 portant Code douanier ;

Vu le décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 portant Réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Fiscale au sein de la Douane ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}- Le citoyen Odly DUBREUS est nommé Directeur Général Adjoint de l'Administration Générale des Douanes, chargé de la Réforme Fiscale au sein de la Douane.

Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Economie et des Finances ;

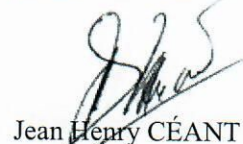
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 21 septembre 2018, An 215ème de l'Indépendance.

Par :

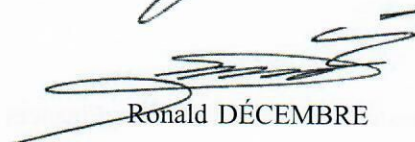
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre


Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Economie et des Finances


Ronald DÉCEMBRE